

Nombre de membres :

- en exercice : 12
- membres présents : 9
- suffrages exprimés : 10

Date de la convocation :

Le 24 septembre 2024

D.08 /2024

Objet :

Choix du
fournisseur pour
les colis de fin
d'année pour 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802987-20241003-08-2024-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à neuf heures trente, la Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, Président du C.C.A.S.

Présents :

Hélène CAYUELA, Michel CRETON, Bernadette MAURY, Maryline RENARD et Serge RENAULT, Conseillers Municipaux,
Anne-Marie GALLAS, Chantal HIDEUX et Sylvie RIVAUD, Membres nommés.

Procuration :

Céline MOSCA, donne pouvoir à Bernadette MAURY

Absences excusées :

Sandrine DOUBRE
Claudine NOIZAT

Le secrétariat a été assuré par : Sylvie RIVAUD

Monsieur le Président propose plusieurs devis pour le choix des colis de Noël pour les aînés de la commune.

5 devis sont proposés :

| Prestataire | Prix net TTC Colis simple | Prix net TTC colis double |
|-----------------------|------------------------------|------------------------------|
| Eymet Village | 18,00 € | 26,97€ |
| Ducs de Gascogne | 18,00 € | 27,00 € |
| Paul Laredy | 18,00 € | 27,00 € |
| Valette | 18,00 € | 27,00 € |
| La Carriole de Gaëlle | 26,90 € | 35,00 € |

Après avoir délibéré, le résultat des votes est le suivant :

- Eymet Village : 2 voix
- Ducs de Gascogne : 0 voix
- Paul Laredy : 0 voix
- Valette : 6 voix
- La Carriole de Gaëlle : 2 voix

Le Conseil d'administration du CCAS :

- **APPROUVE** le devis du prestataire « Valette » au tarif de 18,00€ pour le colis simple et 27,00 € pour le colis double.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Pierres le 03 octobre 2024.
Le Président du CCAS,
Daniel MORIN.





Séance du 3 octobre 2024

Nombre de membres :

- en exercice : 12
- en présents : 9
- suffrages exprimés : 10

Date de la convocation :

Le 24 septembre 2024

D.09/2024

Objet :

**Décision
modificative
N° 01/2024**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802987-20241003-09-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à neuf heures trente, la Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, Président du C.C.A.S.

Présents : Hélène CAYUELA, Bernadette MAURY, Maryline RENARD, Serge RENAULT et Michel CRETON, Conseillers Municipaux,
Anne-Marie GALLAS, Chantal HIDEUX, Sylvie RIVAUD, Membres nommés.

Procuration:

Céline MOSCA, donne pouvoir à Bernadette MAURY.

Absents excusés :

Sandrine DOUBRE
Claudine NOIZAT

Monsieur le Président présente le projet de décision modificative n°1 pour le budget du CCAS de l'année 2024.

Il convient de procéder aux ajustements de crédits suite à la demande de la trésorerie.

Dans la section de fonctionnement, le montant de l'article 002(excédents antérieurs reportés) est de 1989,55 € alors que dans la section d'investissement, l'article 001 (déficit d'investissement reporté) devient excédentaire en recette de 645,54 €.

Par conséquent, il convient de supprimer l'article 001, étant donné qu'il n'y a plus de raison d'émettre un titre à l'article 1068 de la section d'investissement (excédent de fonctionnement capitalisé).

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document s'y référant.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Pierres le 03 octobre 2024.
Le Président du CCAS,
Daniel MORIN.



Séance du 3 octobre 2024

Nombre de membres :

- en exercice : 12
- en présents : 9
- suffrages exprimés : 10

Date de la convocation :

Le 24 septembre 2024

D.10 /2024

Objet :
Remplacement
d'un membre
nommé au sein du
Conseil
d'Administration
du CCAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212802987-20241003-10-2024-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois octobre à neuf heures trente, la Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, Président du C.C.A.S.

Présents : Hélène CAYUELA, Bernadette MAURY, Maryline RENARD, Serge RENAULT et Michel CRETON, Conseillers Municipaux,
Anne-Marie GALLAS, Chantal HIDEUX, Sylvie RIVAUD, Membres nommés.

Procuration:

Céline MOSCA, donne pouvoir à Bernadette MAURY.

Absents excusés :

Sandrine DOUBRE
Claudine NOIZAT

Monsieur le Président informe que Monsieur DOUVILLE André a démissionné le de la commission administrative du CCAS pour convenance personnelle.

À la suite de sa démission, Madame LACRARU Oana a présenté sa candidature auprès de la commission administrative.

Monsieur le Président demande à Madame LACRARU Oana de se présenter aux membres de la commission administrative.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Administration du CCAS :

- **PREND ACTE** de la démission de Monsieur DOUVILLE André en date du 17 juin 2024;
- **PREND ACTE** de la nomination de Madame LACRARU Oana en qualité de membre nommé pour siéger à la commission administrative du CCAS en remplacement de Monsieur DOUVILLE André, démissionnaire.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Pierres le 03 octobre 2024.
Le Président du CCAS,
Daniel MORIN.

